

# FORMATION ANTI-ENDOMMAGEMENT DES RESEAUX & EXAMEN DT-DICT - OPERATEUR (EN PRESENTIEL)

Réf de l'action : ECF B053.PR indice 02 DU 14/05/2021 - Version 01 de l'ECF CERCA du 23/08/2021

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'effectuer des travaux sur des réseaux, conformément aux réglementations relatives à la réforme anti-endommagement.

Au terme de cette formation, le stagiaire aura acquis les connaissances théoriques nécessaires pour passer l'examen QCM-IPR "opérateur" dans de bonnes conditions.

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne travaillant à proximité de réseaux enterrés, aériens et/ou subaquatiques,
- - "Opérateurs" : personnels intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargés de conduire des engins ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT (conducteur d'engins),
- Comprendre et lire le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## AVERTISSEMENT

- à répondre aux obligations réglementaires. L'employeur doit délivrer une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (A.I.P.R), conditionnée en outre à l'estimation que celui-ci fait de la compétence de la personne concernée,
- L'employeur peut délivrer l'A.I.P.R. à tout salarié sans devoir le soumettre à l'examen DT-DICT si ce dernier est détenteur d'un CACES® ou est titulaire d'un certificat, diplôme ou titre de qualification professionnelle de niveau 7 à 3 inscrits au RNCP datant de moins de cinq ans, correspondant aux types d'activités exercées,

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité. Un délai d'accès peut être nécessaire si intervention de financeurs externes (CPF, OPCO...) qui ont des délais de validations de dossiers préalables.
- Accès conditionné à la remise des documents administratifs nécessaires à l'enregistrement du dossier (ANTS,...) préalable à l'entrée en formation et, sous réserve de disponibilité planning.

## PROGRAMME/CONTENU

Etabli sur la base du référentiel de compétences, de l'annexe 5 de l'arrêté du 15/02/2012 modifié :

- Présentation, contexte, objectifs,
- Personnes concernées,
- Ouvrages concernés,
- Investigations complémentaires,
- Dispositions en cas d'endommagement d'ouvrage,
- Sanctions,
- Références,
- QCM DT-DICT « opérateur ».

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

## MOYENS HUMAINS

- Enseignants qualifiés et référencés ECF,
- Testeur appartenant à un centre d'examen agréé par le ministère chargé de la sécurité industrielle (DREAL, ou DRIEE) exerçant sous le couvert d'un formateur du centre, justifiant d'une attestation de compétence comme "Concepteur".
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : [contact-formation@ecf-cerca.fr](mailto:contact-formation@ecf-cerca.fr)

## METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas,
- Infrastructure, aire d'évolution,
- Matériel (engin, vidéoprojecteur...),
- Equipement de protection individuelle (à définir),
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : accès à l'application MyECFPro et livret d'apprentissage.

## MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Modalités d'évaluation :

- QCM DT-DICT réalisé en fin de formation, sur la plateforme nationale d'examen gérée par le ministère de la transition écologique,
- Il comporte 30 questions. Pour chacune : 4 réponses sont proposées. Une est seule correcte (+2 pts), deux sont erronées (-1 à -5 pts) et une est proposé par défaut "Je ne sais pas" (0 pt),
- Il faut obtenir au moins 36 points /60,
- Le candidat n'est autorisé à utiliser aucun support pendant l'examen.

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

## SANCTION VISEE

- Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux, prise en application de l'article R554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de l'arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.
- L'attestation est valable 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen, ou du 1er janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1er janvier 2017.
- Une Attestation d'échec est délivrée si le cas se présente.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS : 1282.

Organisme agréé Cf site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'Agence.

## EFFECTIFS

- 10 personnes maximum

## HORAIRES

- 8h30-12h / 13h30-17h (horaires modifiables en cours de formation moyennant préavis).

## DUREE DE LA FORMATION

- 7 heures

